

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D90-2017

Séance du 23 novembre 2017 - Convocation du 14 novembre 2017

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2017 Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents: Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent

BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe

BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

Absents représentés Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Alain

GOJON; Myriam MARMONIER par Maria DA SILVA PIRES; Xavier LAURE par Marc GRAZIANA; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI; Andrée

MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet: Tarifs 2018 Salles et équipements municipaux

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de location des salles et équipements municipaux appliqués à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après leur reconduction à l'identique en 2017, certains tarifs de location seront augmentés de 2%. Les nouveaux tarifs compensent en partie l'évolution de l'indice des prix de la consommation harmonisé (IPCH) depuis janvier 2016 qui s'élève à 2,48%.

Les tarifs revalorisés concernent l'Espace Jean Vilar, le Clos du Billard, les salles de réunion de la Poste et Curie, la Chapelle Ombreval ainsi que le Complexe sportif Louis Travard.

Afin de faciliter l'organisation des évènements d'animation à l'Espace Jean Vilar, les associations neuvilloises pourront bénéficier d'une remise de 50% du tarif de location, à raison d'une fois par an. La commission Vie Locale et Culturelle, réunie le 7 novembre 2017, a validé la proposition annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- OUÏ l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis de la Commission municipale Vie locale et culturelle du 7 novembre 2017,
- VU le budget communal,
- ADOPTE les tarifs 2018 annexés à la présente délibération pour la location des salles et des équipements sportifs municipaux,
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 23 novembre 2017 Le Maire, Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/11/2017

- Publication ou affichage le 30/11/2017

Valérie GLATARD, Maire.

HOTEL DE VILLE

Place du 8 mai 1945 – BP 0135 69582 Neuville-sur-Saône Cedex Téléphone: 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvillesursaone.fr accueil@mairie-neuvillesursaone.fr